

PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture  
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des réglementations et de la vie citoyenne  
Section élections

**ELECTIONS SENATORIALES  
DU 24 SEPTEMBRE 2017  
ETAT DES LISTES DE CANDIDATS DONT LA  
DECLARATION DE CANDIDATURE  
A ETE DEFINITIVEMENT ENREGISTREE**

Le préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017 ;

Vu les instructions ministérielles et notamment la circulaire du 9 août 2017 de M. le Ministre de l'Intérieur ;

Vu les déclarations de candidature ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan ;

ARRETE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Est dressé ainsi qu'il suit, en ce qui concerne l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017, l'état des listes de candidats dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée dans le département du Morbihan :

Date de déclaration à la préfecture	Intitulé de la liste	Noms des candidats
4 septembre 2017	Liste d'union de la droite et du centre	1- Mme Muriel JOURDA 2- M. Benoît QUÉRO 3- Mme Nadine DUCLOUX 4- M. Nicolas JAGOUDET 5- Mme Maryvonne PRIoux
4 septembre 2017	Au service des villes et territoires du Morbihan	1- M. Jacques LE NAY 2- Mme Dominique LE MEUR 3- M. Philippe ZEO 4- Mme Alexandra LE NY 5- M. André PIQUET
4 septembre 2017	Pour un Morbihan rassemblé et en mouvement	1- M. Philippe LE RAY 2- Mme Linda TONNERRE 3- M. Claude LE JALLÉ 4- Mme Yvette ANNÉE 5- M. Joseph SÉVENO

4 septembre 2017	Ensemble pour nos territoires	1- Mme Nathalie LE MAGUERESSE 2- M. Jean-François MARY 3- Mme Yvette FOLLIARD 4- M. Jean-Luc GUILLOUX 5- Mme Odette HERVIAUX
5 septembre 2017	Tous au Sénat ! Morbihan, bon sens et innovations	1- M. Gautier COTON 2- Mme Anne SOREL 3- M. Sébastien STOLL 4- Mme Chantal ROUXEL 5- M. Daniel ADRIAN
6 septembre 2017	Le sens des autres	1- M. Frédéric LE GARS 2- Mme Brigitte KERVADEC 3- M. Nicolas LE QUINTREC 4- Mme Martine LE GUILLY 5- M. Eric GUILLOT
7 septembre 2017	Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements	1- M. Bertrand IRAGNE 2- Mme Elisabeth LOUVEL 3- M. Arnaud DOURNEL 4- Mme Nathalie FRIEDEN 5- M. Yvan CHICHERY
8 septembre 2017	Résister et agir pour sauver nos communes	1- M. Christian DERRIEN 2- Mme Delphine ALEXANDRE 3- M. Jacques MADEC 4- Mme Ghislaine LANGLET 5- M. Michel LE SCOUARNEC
8 septembre 2017	Morbihan en marche	1- M. Yves JOSSE 2- Mme Laurence LE DUVEHAT 3- M. Pierre POULIQUEN 4- Mme Denise GUILLAUME 5- M. François BELLÉGO
8 septembre 2017	Pour un Morbihan équilibré	1- M. Bernard HUET 2- Mme Micheline MEYER 3- M. Camille LECONTE 4- Mme Bénédicte BRES 5- M. Sylvain BAUMLIN
8 septembre 2017	Morbihan en transition	1- M. Joël LABBÉ 2- Mme Gisèle GUILBART 3- M. Marc ROPERS 4- Mme Florence PRUNET 5- M. Luc FOUCAULT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les mairies, ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.


Un exemplaire sera par ailleurs déposé sur la table de chaque section de vote.

Entreront seuls en compte, lors du dépouillement du scrutin, les suffrages exprimés en faveur des listes de candidats mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan, Mme la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Vannes, Présidente du bureau du collège électoral et Mmes et MM. les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le - 8 SEP. 2017

Le Préfet

  
Raymond LE DEUN